

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2009-2012

Nom de la compétition : **DEFI DES PORTS DE PECHE**

Dates complètes : **10 AU 16 MAI 2010**

Lieu : **LE GRAU DU ROI PORT CAMARGUE**

Autorité Organisatrice : **DEFI GRAULEN / SNGRPC**

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. Les règles de jauge de la Class Grand Surprise
- 1.3. Le règlement et Cahier des charges de l'Association Trophée des Marins version 04/11/2009
- 1.4. Le programme défi 2010
- 1.5. La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV.
- 1.6. Le présent Avis de Course

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la class Grand Surprise
- 3.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité

4. PROGRAMME

4.1 CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS

Lundi 10 mai Port Camargue : installation de la flotte
 09h00 à 17h00 Contrôle de jauge
 14h00 tirage au sort des bateaux

4.2 JOURS DE COURSE

Mardi 11 mai 13h00 Briefing
 14h00 régata d'entraînement
 15h00 une course à suivre

Mercredi 12 mai 09h00 Briefing
 10h00 mise à disposition pour courses à suivre

Jeudi 13 mai	<u>Course 1</u> 08h30 Briefing 9h30 mise à disposition pour courses à suivre 13h00 arrivée – escale et déjeuner à Palavas <u>Course 2 parcours de nuit</u> 18h30 mise à disposition, arrivée au Grau du Roi entre 22h00 et 23h00
Vendredi 14 mai	14h00 briefing 15h00 mise à disposition pour courses à suivre
Samedi 15 mai	08h00 Briefing 9h00 mise à disposition course à suivre, 19h00 remise des prix aux vainqueurs sur le podium du village des Pêcheurs.
Dimanche 16 mai	09h00 Briefing 10h00 régates réservées aux amateurs (hors trophée des marins)

4.3 L'heure prévue pour le premier signal d'avertissement de la première course le premier jour aura lieu **le mardi 11 mai 2010 à 15h00**

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles à la confirmation d'inscription le **lundi 10 mai 2010**

6. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : parcours construits et côtiers

7. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

8. CLASSEMENT

8.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : **4**

8.2 Le nombre de courses devant être validées pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes ses courses en retirant son plus mauvais score est de **5**

8.3 Le nombre de courses devant être validées pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes ses courses en retirant ses deux plus mauvais scores est de **8**

9. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

10. COMMUNICATIONS RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

RESPONSABLE ORGANISATION

Mme Françoise CHAIX 06 29 85 74 94

Mr André SAMOUILHAN 06 63 51 13 38

Mail : clpmem-gdr@orange.fr

SNGRPC

Quai d'escale

30240 PORT CAMARGUE

Tel : 04 66 53 29 47

Mail : contact@sngrpc.com

<http://www.sngrpc.com>